

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2024B_03_009

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : CONTRATS DE PARTENARIAT : VENTE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES ET SEJOURS ENTRE VENDEE GRAND SUD OFFICE DE TOURISME ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE (LE CENTRE MINIER DE FAYMOREAU ET LA MAISON DE LA MEUNERIE)

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la commercialisation de son territoire, l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud souhaite offrir aux visiteurs un accompagnement privilégié dans l'organisation de leur séjour, et permettre aux prestataires de développer le chiffre d'affaires de leur structure grâce à des actions commerciales renforcées. Cette activité a pour objet de valoriser le territoire et ses acteurs économiques, ainsi que de faciliter la mise en marche et en réseau de l'offre locale.

Considérant que l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud accepte d'assurer la vente de prestations touristiques et de séjours aux groupes et individuels pour le Centre Minier du Faymoreau et la Maison de la Meunerie, Considérant que pour chaque séjour commercialisé, l'Office de tourisme procédera à l'achat des prestations choisies et appliquera une marge sur la revente auprès de ses clients, Considérant qu'afin que ses offres restent compétitives, le partenaire (Centre Minier et Maison Meunerie) propose une remise sur son tarif public lors de la vente auprès de l'Office de Tourisme qui est de 15 %, Considérant que le partenaire bénéficiera d'actions de promotion commerciale de l'Office de Tourisme, Considérant que les accords et modalités de ce partenariat sont fixés dans deux contrats (un par site) proposés par Vendée Grand Sud, pour une période d'un an renouvelable tacitement,

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau :

- Son accord sur les contrats de partenariat pour le Centre Minier et la Maison de la Meunerie, avec l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 08/03/2024

S²LO

ID : 085-248500563-20240301-2024B_03_009A-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Donne son accord sur les contrats de partenariat pour le Centre Minier et la Maison de la Meunerie, avec l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud, tels que joints en annexe de la présente décision.
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits contrats.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 1^{er} mars 2024

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance

Annie RINEAU



FORMULAIRE D'ACCEPTATION DES PRESTATIONS - 2024

Vente de prestations touristiques et de séjours aux groupes et individuels

Office de Tourisme Vendée Grand Sud
Représenté par Delphine MENANTEAU,
Directrice
Place de Verdun
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 44 99
tourisme@vendeegrandsud.fr
www.fontenay-vendee-tourisme.com

Dossier suivi par :
Léa BLANCHARD
Chargée de commercialisation
02 51 69 44 81 – 06 70 72 86 16
commercial@vendeegrandsud.fr

Le partenaire

Structure CC VSA - CENTRE MUNIER
Adresse 25 RUE DE LA GARE - OULMES
85420 RIVES D'AUTISE
Représentée par Michel BOSSARD, président CCVSA
02 51 50 48 80
Coordonnées secretariat@cc-vsa.com
SIRET 248 500 563 00031
Contact référent DE KERLEAU Elodie
et coordonnées 02 51 00 48 48
de réservation mediation@centremunier.fr
(si différent)

Avenant n° au contrat de partenariat commercial du 2024

Conditions d'accueil

Conditions d'accueil individuels
Période : 10/02 au 03/11/24
Jours : du mercredi au dimanche
Horaires : de 14h à 18h30

Conditions d'accueil groupes
Période : 10/02 au 03/11/24
Jours : du lundi au dimanche
Horaires : de 9h00 à 18h30
Nombre de personne minimum pour bénéficier du tarif groupe : 15
Capacité d'accueil sur site : max 150 personnes

Rappel

Par la signature d'un contrat de partenariat, le partenaire a fait le choix :

- D'autoriser l'Office de Tourisme à commercialiser ses prestations à destination des clientèles :
 - Groupes
 - Groupes scolaires/jeune public
 - Individuelles (séjours packagés)
- D'accorder à l'Office de Tourisme une remise sur son tarif public pour les prestations
 - Remise accordée de 10%
 - Autre remise accordée : 15%

Pour chaque prestation, le partenaire indiquera son tarif public qui doit être le même que celui communiqué à ses clients en direct.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 085-248500563-20240301-2024B_03_009A-DE



Offres à destination du public individuel (séjours packagés)

Prestation	Durée	Tarif public 2024 HT (par personne)	Tarif public 2024 TTC (par personne)	Remise accordée à l'OT sur la base du tarif public (compléter une seule colonne au choix selon la remise accordée)		Tarif final accordé à l'OT HT (en €)	Tarif final accordé à l'OT TTC (en €)
				Remise de 10% (cocher la case si oui)	Remise au choix (en € ou %)		
Musée adulte	1h30	7,50€	7,50€	<input checked="" type="checkbox"/>	15%	6,37€	6,37€
Musée -18 ans	1h30	/	/	gratuit		/	/
Musée + audio adulte	2h30	10€	10€	<input checked="" type="checkbox"/>	15%	8,50€	8,50€
Musée + audio -18ans	2h30	2€	2€	<input checked="" type="checkbox"/>	15%	1,70€	1,70€

Taux de TVA sur les ventes :

Commentaire :

Pour [nom structure] CCVSA - CENTRE JUNIER

Prénom NOM **Michel BOSSARD**
Qualité **Président CCVSA**

À
Le

Signature et cachet du partenaire, précédé de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud

Delphine MENANTEAU
Directrice

À Fontenay-le-Comte
Le

CONTRAT DE

Vente de prestations touristiques et de séjours aux groupes et individuels

Office de Tourisme Vendée Grand Sud
Représenté par Delphine MENANTEAU,
Directrice

Place de Verdun
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 44 99
tourisme@vendeegrandsud.fr
www.fontenay-vendee-tourisme.com

Dossier suivi par :

Léa BLANCHARD
Chargée de commercialisation
02 51 69 44 81 – 06 70 72 86 16
commercial@vendeegrandsud.fr

Objet

Dans le cadre de la commercialisation de son territoire, l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud souhaite offrir aux visiteurs un accompagnement privilégié dans l'organisation de leur séjour et permettre aux prestataires de développer le chiffre d'affaires de leur structure, grâce à des actions commerciales renforcées.

Outre sa mission commerciale, cette activité a pour objet de valoriser le territoire et ses acteurs touristiques ainsi que de faciliter la mise en marché et en réseau de l'offre locale.

Le présent contrat a pour but de fixer les accords et modalités de partenariat entre le partenaire et l'Office de Tourisme, dans le cadre de la commercialisation de produits et de prestations touristiques à la journée, en court-séjour ou encore à la semaine, destinés à une clientèle touristique groupes et individuels

Le partenaire

Structure CCUSA - CENTRE D'UNIER

Adresse 25 RUE DE LA GARE - OULMES
85420 RIVES D'ANTISE

Représentée par Michel BOSSARD, président CCUSA
02 51 50 48 80

Coordonnées secretariat@cc-vsa.com

SIRET 248 500 563 00031

Contact référent et coordonnées de réservation (si différent)
DE KERLEAU Elodie
02 51 00 48 48
mediation@centremunier-vendee.fr

Prestations commercialisées par l'Office de Tourisme

Chaque année, le partenaire et l'Office de Tourisme définiront d'un commun accord les prestations et les tarifs du partenaire qui seront commercialisées par l'Office de Tourisme dans un *formulaire d'engagement des prestations*.

Le partenaire fait le choix d'autoriser l'Office de Tourisme à commercialiser ses prestations à destination des clientèles :

Groupes

Groupes scolaires

Individuelles (séjours packagés)

Tarifs

Pour chaque prestation, le partenaire indiquera son **tarif public** dans le formulaire d'engagement. Il doit être le même que celui communiqué à ses clients en direct.

Pour chaque séjour commercialisé, l'Office de Tourisme procédera à l'achat des prestations choisies et appliquera une marge sur la revente auprès de ses clients.

Afin que ses offres restent compétitives, le partenaire a le choix de proposer ou non une remise sur son tarif public lors de la vente auprès de l'Office de Tourisme.

Remise accordée de 10%

Autre remise accordée : 15%

Pas de remise accordée

Réservation et facturation

Pour chaque réservation/achat de prestation, l'Office de Tourisme s'assurera au préalable de la disponibilité du partenaire. Le partenaire recevra la confirmation de la réservation à réception de la confirmation du client de l'Office de Tourisme. Il recevra ensuite un bon d'échange contenant les informations nécessaires au bon déroulé des prestations.

Le partenaire adressera sa facture à la SPL Vendée Grand Sud par mail ou par courrier, dans un délai de 10 jours après la prestation. Le règlement sera effectué dans un délai d'environ 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Si le partenaire en fait la demande, un état des ventes pourra être édité par l'Office de Tourisme chaque semestre.

Informations complémentaires

Les dispositions de ce contrat de partenariat sont confidentielles.

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat de manière unilatérale avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée ou par mail avec accusé de réception.

Par la signature de ce contrat, le partenaire bénéficiera des actions de promotion commerciale de l'Office de Tourisme.

Le partenaire s'engage :

- Sur l'honneur à fournir les prestations convenues dans les règles de l'art avec l'ensemble des garanties, assurances RCP, fournitures de matériel et équipements spécifiques de qualité aux clients nécessaires à la réalisation de la prestation, diplômes, règles de sécurité, sanitaires et plus généralement toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables à son activité pour ce type de prestations accueillant du public.
- À informer l'Office de Tourisme de toute modification de sa situation et des prestations commercialisées

En cas de réclamations justifiées et répétitives, l'Office de Tourisme se réserve la possibilité d'exclure le partenaire de ses actions de promotion commerciale.

Les conditions d'annulation appliquées par l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud auprès de ses clients sont celles prévues à l'article 7.2.2 et 7.4 des CGV jointes au présent contrat.

En cas de force majeure, les termes de l'article 7.4 des CGV s'appliquent entre l'Office de Tourisme et le prestataire.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 085-248500563-20240301-2024E_03_009A-DE



La loi applicable au présent contrat est la loi française. Les différends susceptibles de s'élever entre les parties, relatifs à un litige, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat seront, en cas d'impossibilité de parvenir à une conciliation dans un délai de 30 jours, à compter de la notification du différend par l'une des parties à l'autre, le litige sera porté à la connaissance, à l'initiative de la partie lésée, du Tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon.

Documents à joindre au contrat

- Le descriptif des prestations et des photos à destination des outils de promotion de l'Office de Tourisme
Les photos et vidéos fournies par le partenaire devront être des supports libres d'utilisation à des fins commerciales et l'être dans le cadre d'un contrat de cession de droit d'auteur conclu pour une durée de 5 ans, soit :
 - Entre le partenaire et l'auteur des photographies,
 - Entre l'Office de Tourisme et le partenaire si ce dernier est l'auteur des photographies.
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Pour [nom structure] **CCVSA - CENTRE NUNTER**

Prénom **NOM** **Michel BOSSARD**
Qualité **Président CCVSA**

À
Le

Signature et cachet du partenaire, précédé de la
mention « lu et approuvé »

Pour l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud

Delphine MENANTEAU
Directrice

À Fontenay-le-Comte
Le

CONTRAT DE

Vente de prestations touristiques et de séjours aux groupes et individuels

Office de Tourisme Vendée Grand Sud
Représenté par Delphine MENANTEAU,
Directrice
Place de Verdun
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 44 99
tourisme@vendeegrandsud.fr
www.fontenay-vendee-tourisme.com

Dossier suivi par :
Léa BLANCHARD
Chargée de commercialisation
02 51 69 44 81 – 06 70 72 86 16
commercial@vendeegrandsud.fr

Objet

Dans le cadre de la commercialisation de son territoire, l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud souhaite offrir aux visiteurs un accompagnement privilégié dans l'organisation de leur séjour et permettre aux prestataires de développer le chiffre d'affaires de leur structure, grâce à des actions commerciales renforcées.

Outre sa mission commerciale, cette activité a pour objet de valoriser le territoire et ses acteurs touristiques ainsi que de faciliter la mise en marché et en réseau de l'offre locale.

Le présent contrat a pour but de fixer les accords et modalités de partenariat entre le partenaire et l'Office de Tourisme, dans le cadre de la commercialisation de produits et de prestations touristiques à la journée, en court-séjour ou encore à la semaine, destinés à une clientèle touristique groupes et individuels

Le partenaire

Structure Communauté de Communes Vendée Sèvre Aulaise
Adresse Pour la Maison de la Fleurerie
25, rue de la Gare - Oulmes 85420 Rives d'Aulaise
Représentée par Michel Bossard, président
02.51.50.48.80
Coordonnées secretariat@cc-vs-a.com
SIRET 248 500 563 00031
Contact référent et coordonnées de réservation Christie SIRON
02.51.52.47.43
(si différent) contact@maisondelameumerie-vendee.fr

Prestations commercialisées par l'Office de Tourisme

Chaque année, le partenaire et l'Office de Tourisme définiront d'un commun accord les prestations et les tarifs du partenaire qui seront commercialisées par l'Office de Tourisme dans un *formulaire d'engagement des prestations*.

Le partenaire fait le choix d'autoriser l'Office de Tourisme à commercialiser ses prestations à destination des clientèles :

- Groupes
- Groupes scolaires
- Individuelles (séjours packagés)

Tarifs

Pour chaque prestation, le partenaire indiquera son **tarif public** dans le formulaire d'engagement. Il doit être le même que celui communiqué à ses clients en direct.

Pour chaque séjour commercialisé, l'Office de Tourisme procédera à l'achat des prestations choisies et appliquera une marge sur la revente auprès de ses clients.

Afin que ses offres restent compétitives, le partenaire a le choix de proposer ou non une remise sur son tarif public lors de la vente auprès de l'Office de Tourisme.

- Remise accordée de 10%
- Autre remise accordée : 15%
- Pas de remise accordée

Réservation et facturation

Pour chaque réservation/achat de prestation, l'Office de Tourisme s'assurera au préalable de la disponibilité du partenaire. Le partenaire recevra la confirmation de la réservation à réception de la confirmation du client de l'Office de Tourisme. Il recevra ensuite un bon d'échange contenant les informations nécessaires au bon déroulé des prestations.

Le partenaire adressera sa facture à la SPL Vendée Grand Sud par mail ou par courrier, dans un délai de 10 jours après la prestation. Le règlement sera effectué dans un délai d'environ 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Si le partenaire en fait la demande, un état des ventes pourra être édité par l'Office de Tourisme chaque semestre.

Informations complémentaires

Les dispositions de ce contrat de partenariat sont confidentielles.

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat de manière unilatérale avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée ou par mail avec accusé de réception.

Par la signature de ce contrat, le partenaire bénéficiera des actions de promotion commerciale de l'Office de Tourisme.

Le partenaire s'engage :

- Sur l'honneur à fournir les prestations convenues dans les règles de l'art avec l'ensemble des garanties, assurances RCP, fournitures de matériel et équipements spécifiques de qualité aux clients nécessaires à la réalisation de la prestation, diplômes, règles de sécurité, sanitaires et plus généralement toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables à son activité pour ce type de prestations accueillant du public.
- À informer l'Office de Tourisme de toute modification de sa situation et des prestations commercialisées

En cas de réclamations justifiées et répétitives, l'Office de Tourisme se réserve la possibilité d'exclure le partenaire de ses actions de promotion commerciale.

Les conditions d'annulation appliquées par l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud auprès de ses clients sont celles prévues à l'article 7.2.2 et 7.4 des CGV jointes au présent contrat.

En cas de force majeure, les termes de l'article 7.4 des CGV s'appliquent entre l'Office de Tourisme et le prestataire.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 085-248500563-20240301-2024B_03_009A-DE

S²LO

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Les différends susceptibles de s'élever entre les parties, relatifs à un litige, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat seront, en cas d'impossibilité de parvenir à une conciliation dans un délai de 30 jours, à compter de la notification du différend par l'une des parties à l'autre, le litige sera porté à la connaissance, à l'initiative de la partie lésée, du Tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon.

Documents à joindre au contrat

- Le descriptif des prestations et des photos à destination des outils de promotion de l'Office de Tourisme
Les photos et vidéos fournies par le partenaire devront être des supports libres d'utilisation à des fins commerciales et l'être dans le cadre d'un contrat de cession de droit d'auteur conclu pour une durée de 5 ans, soit :
 - Entre le partenaire et l'auteur des photographies,
 - Entre l'Office de Tourisme et le partenaire si ce dernier est l'auteur des photographies.
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Pour [nom structure] *CC Vendée Sèvre Aulne*

Prénom NOM
Qualité

*Michel BOSSARD
Président*

À
Le

Signature et cachet du partenaire, précédé de la
mention « lu et approuvé »

Pour l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud

Delphine MENANTEAU
Directrice

À Fontenay-le-Comte
Le

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 085-248500563-20240301-2024B_03_009A-DE

FORMULAIRE DES PRESTATIONS - 2024

Vente de prestations touristiques et de séjours
aux groupes et individuels

Office de Tourisme Vendée Grand Sud
Représenté par Delphine MENANTEAU,
Directrice
Place de Verdun
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 44 99
tourisme@vendeegrandsud.fr
www.fontenay-vendee-tourisme.com

Dossier suivi par :
Léa BLANCHARD
Chargée de commercialisation
02 51 69 44 81 – 06 70 72 86 16
commercial@vendeegrandsud.fr

Le partenaire

Structure **CCVSA Maison de la Meunerie**
Adresse **25, rue de la Gare - Oulmes
85420 Rives d'Autise**
Représentée par **Michel BOSSARD**
Coordonnées **02-51-50-48-80
secretariat@cc-vsa.com**
SIRET **248 500 563 00031**
Contact référent
et coordonnées
de réservation
(et différent) **Christie SIMON
02-51-52-47-43
contact@maisondelameunerie-vendee.fr**

Avenant n° au contrat de partenariat commercial du 2024

Conditions d'accueil

Conditions d'accueil individuels
Période : **22/03 au 02/11**
Jours : **du lundi au samedi**
Horaires : **9h - 18h**

Conditions d'accueil groupes
Période : **22/03 au 02/11**
Jours : **du lundi au samedi**
Horaires : **9h - 18h**
Nombre de personne minimum pour bénéficier du tarif groupe : **15 pers.**
Capacité d'accueil sur site : **max 75 pers.**

Rappel

Par la signature d'un contrat de partenariat, le partenaire a fait le choix :

- D'autoriser l'Office de Tourisme à commercialiser ses prestations à destination des clientèles :
 - Groupes
 - Groupes scolaires/jeune public
 - Individuelles (séjours packagés)
- D'accorder à l'Office de Tourisme une remise sur son tarif public pour les prestations
 - Remise accordée de 10%
 - Autre remise accordée : 15%

Pour chaque prestation, le partenaire indiquera son tarif public qui doit être le même que celui communiqué à ses clients en direct.



Offres à destination des groupes

Prestation	Durée	Capacité (en nombre de personnes)	Tarif public 2024 HT (par personne ou au forfait)	Tarif public 2024 TTC (par personne ou au forfait)	Remise accordée à l'OT sur la base du tarif public (compléter une seule colonne au choix selon la remise accordée)		Tarif final accordé à l'OT HT (en €)	Tarif final accordé à l'OT TTC (en €)
					Remise de 10% (cocher la case si oui)	Remise au choix (en € ou %)		
Authentique	1h30	75p.		5 €		15%		4,35€
Dégustation	0h30	75p.		2,50€		15%		2,17€
Atelier pain	2h15	24p.		7 €		15%		6,09€

Taux de TVA sur les ventes : 0€

Gratuités accordées ? Oui (ex : conducteur de bus, accompagnateurs, 1 pour 10 payants, etc...) : 1 pour 15 payants
 Non

Commentaire :

Offres à destination des groupes scolaires/jeune public

Prestation	Durée	Capacité (en nombre de personnes)	Tarif public 2024 HT (par personne ou au forfait)	Tarif public 2024 TTC (par personne ou au forfait)	Remise accordée à l'OT sur la base du tarif public (compléter une seule colonne au choix selon la remise accordée)		Tarif final accordé à l'OT HT (en €)	Tarif final accordé à l'OT TTC (en €)
					Remise de 10% (cocher la case si oui)	Remise au choix (en € ou %)		

Taux de TVA sur les ventes :

Gratuités accordées ? Oui (ex : conducteur de bus, accompagnateurs, 1 pour 10 payants, etc...) : gratuité accompagnants
 Non

Commentaire : cf fichier joint

S'LO

Offres à destination du public individuel (séjours packagés)

Prestation	Durée	Tarif public 2024 HT (par personne)	Tarif public 2024 TTC (par personne)	Remise accordée à l'OT sur la base du tarif public (compléter une seule colonne au choix selon la remise accordée)		Tarif final accordé à l'OT HT (en €)	Tarif final accordé à l'OT TTC (en €)
				Remise de 10% (cocher la case si oui)	Remise au choix (en € ou %)		
Adulte	1h		5 €		15%		4,35€
Jeune (13 à 17 ans)	1h		3,50€		15%		3,04€
Enfant (-13 ans)	1h		0		—		—

Taux de TVA sur les ventes : 0€

Commentaire :

Pour [nom structure] CC Vendée Sèvre Aulise
 Pour la Maison de la Fleurence
 Prénom NOM Michel BOSSARD
 Qualité président

À
 Le

Signature et cachet du partenaire, précédé de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud

Delphine MENANTEAU
 Directrice

À Fontenay-le-Comte
 Le

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 085-248500563-20240301-2024B_03_009A-DE

Prestation	durée	capacité	Tarif public 2024 TTC	remise accordée	Tarif final TTC	Cycle scolaire
Contes du moulin	50 min	25 élèves	3,50 €	15%	3,04 €	cycles 1 et 2
La nature nous parle	1h30	25 élèves	3,50 €	15%	3,04 €	tous les cycles
Du grain à la farine	1h30	25 élèves	5,00 €	15%	4,35 €	cycle 2
Pâtisseries et céréales	1h30	25 élèves	4,00 €	15%	3,48 €	cycles 1, 2 et 3
Atelier pain décoré	2h15	25 élèves	7,00 €	15%	6,09 €	cycles 2, 3, 4 et lycée
De l'eau à l'énergie motrice	1h30	25 élèves	5,00 €	15%	4,35 €	cycle 3
Jeu de piste	1h30	25 élèves	2,00 €	15%	1,74 €	cycles 2, 3, 4
d'autrefois et d'aujourd'hui	1h30	25 élèves	3,50 €	15%	3,04 €	cycles 2, 3, 4
visite libre	1h	25 élèves	2,00 €	15%	1,74 €	tous les cycles
Jeu équilibreS Parc Naturel authentique	2h15	20 élèves	12,00 €	15%	10,43 €	cycles 3 et 4
	1h30	25 élèves	5,00 €	15%	4,35 €	cycle 4

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 085-248500563-20240301-2024B_03_009A-DE